



TENMOD - Jeudi 02 mars 2023 - Lauréats 2022

Appel à la Manifestation d'Intérêt Territoires de Nouvelles Mobilités Durables Territoires périurbains et peu denses





Mr GILLES BENTAYOU

Chargé d'études politiques des déplacements

CEREMA « Les plans de mobilité simplifiés : un nouveau cadre pour la définition des politiques de mobilité »





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Le plan de mobilité simplifié : nouvel outil des politiques de mobilités

Gilles Bentayou

Cerema Centre-Est | Département Mobilités | Mars 2023

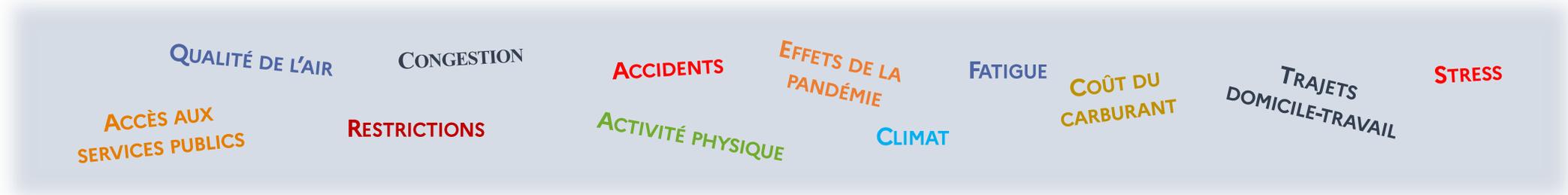
Contenu

- Les politiques de mobilité : quels enjeux ?
- Le plan de mobilité simplifié : un nouvel outil pour les autorités organisatrices

Les politiques de mobilité : quels enjeux ?

Quels enjeux ?

- Se déplacer au quotidien, accéder aux emplois, aux biens et services : un sujet de préoccupation devenu majeur au cours des dix dernières années



- Des incertitudes multiples à courts/moyens termes, qui rendent nécessaire de se projeter dans le temps long de l'action publique
- Deux « certitudes » qui doivent guider l'action publique en matière de mobilité :
 - La hausse des coûts de l'énergie
 - L'exigence de décarbonation des mobilités

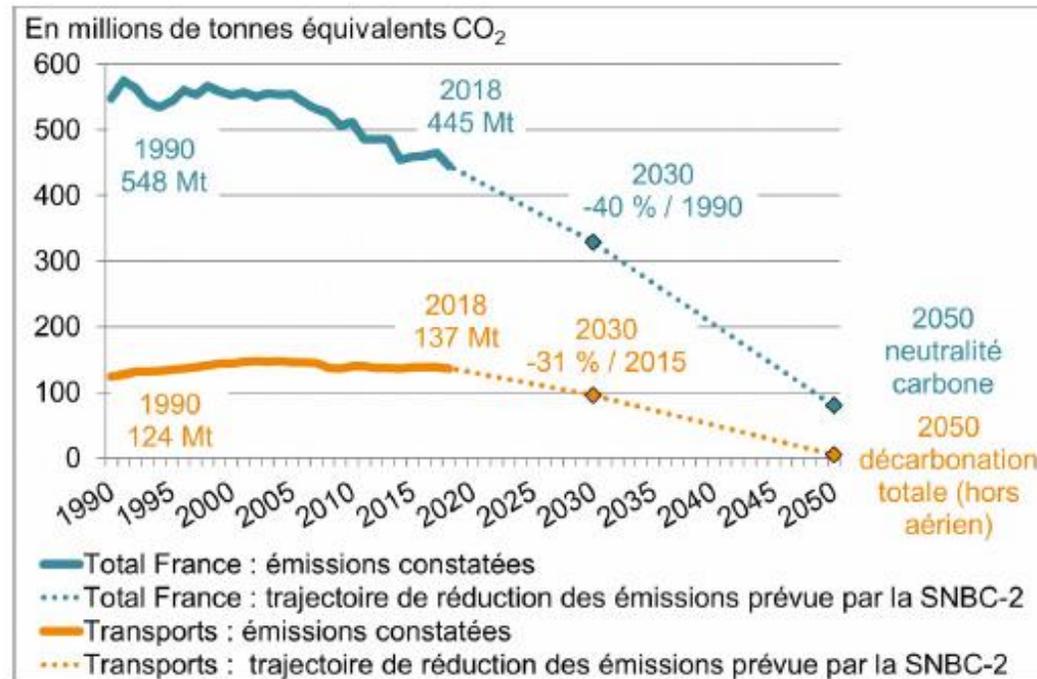
L'enjeu de la décarbonation des transports

Le transport reste le mauvais élève de la stratégie nationale bas carbone



... avec une responsabilité prépondérante du transport routier et de la voiture particulière

Figure S-1 Évolution des émissions de GES de 1990 à 2018 et trajectoires de réduction envisagées par le projet de Stratégie nationale bas-carbone (SNBC-2)

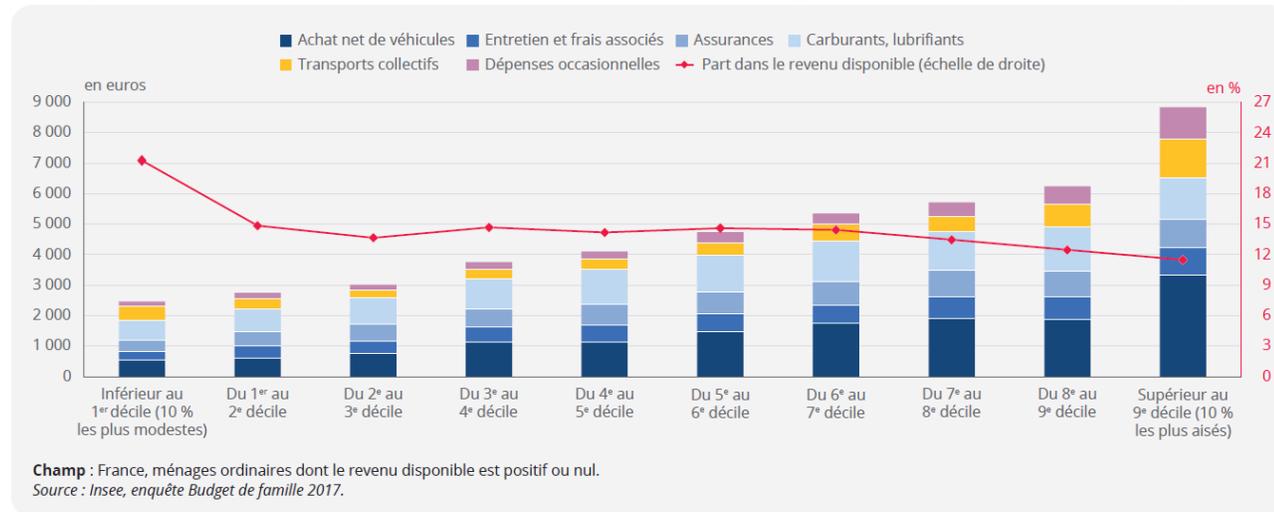


Champ : France métropolitaine et DOM (périmètre Kyoto).
Sources : Citepa, rapport Secten 2019 ; MTEs (SNBC-2)

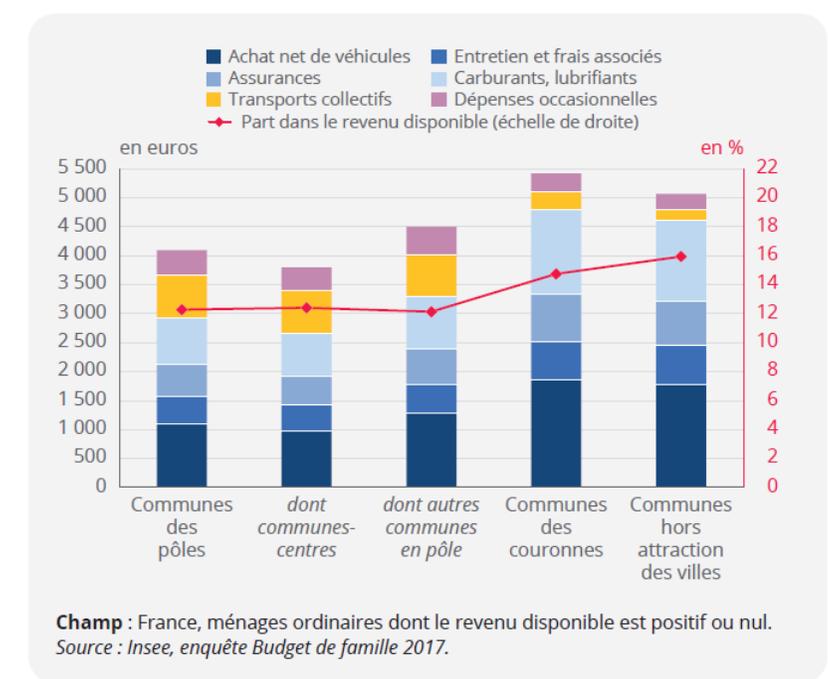
Les inégalités face aux coûts de la mobilité

Le coût de la mobilité pèse plus fortement sur les ménages modestes, et dans les territoires les moins denses

► 4. Dépense de transports et part dans le revenu disponible des ménages selon le niveau de vie du ménage en 2017



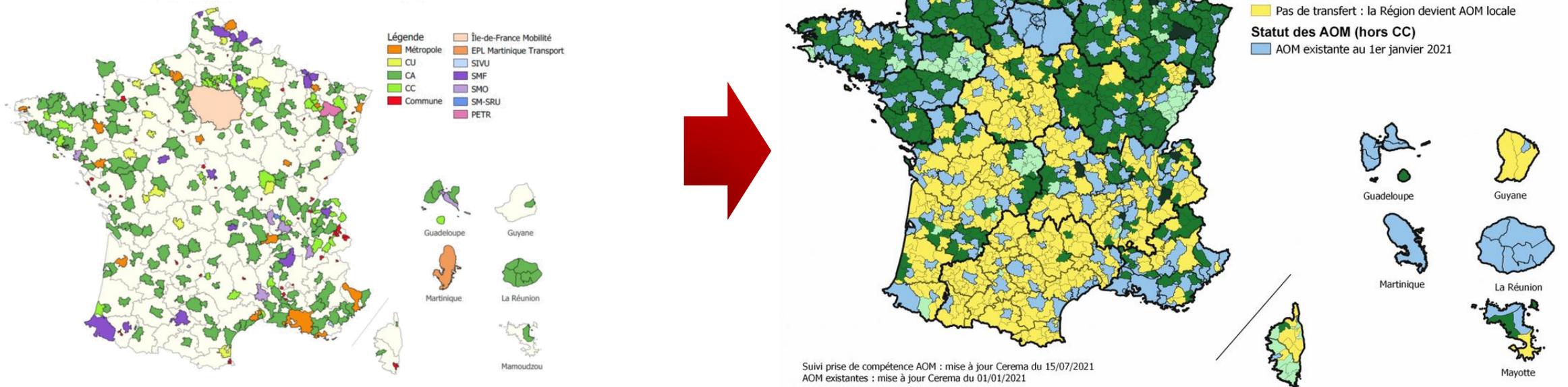
► 3. Dépense de transports et part dans le revenu disponible des ménages selon la catégorie de commune de résidence en 2017



Plus de 10 % des ménages français sont en situation de **vulnérabilité** pour leurs déplacements selon l'INSEE

Un cadre renouvelé pour les politiques de mobilité

La loi d'orientation des mobilités (déc. 2019) :



- Une nouvelle gouvernance pour les mobilités
- Deux documents-cadres pour les AOM : plans de mobilité & plans de mobilité simplifié

La planification des mobilités : quel intérêt ?

- Des besoins de mobilité, des ressources et des contraintes qui sont variables selon les territoires

Grandes agglomérations

Assurer **l'accessibilité du territoire** en limitant les **nuisances** liées aux transports, dans un contexte de massification des flux

Villes moyennes

Diversifier les réponses aux besoins de mobilité et **conforter les centralités** existantes, avec des **compétences morcelées** et des **contraintes financières** fortes

Secteurs périurbains

Conforter les **liaisons internes** et l'accessibilité du territoire, garantir **l'accessibilité aux polarités** externes par les **modes alternatifs** à l'automobile solo

Zones peu denses, territoires ruraux

Atténuer les **effets négatifs de la dépendance à l'automobile** et garantir le **droit à la mobilité** pour tous, avec des moyens limités

- La planification des mobilités, ça sert à :
 - Intégrer des enjeux de long terme pour les politiques publiques
 - Formuler un projet pour le territoire, et s'entendre pour le mettre en œuvre
 - Se donner des objectifs clairs et évaluables
 - Définir un cadre de gouvernance (indispensable aux politiques de mobilité)
 - Mobiliser et impliquer... sa population, ses entreprises, ses associations

« Quelle mobilité voulons-nous demain sur notre territoire ? »

« Quels leviers utiliser, comment agir pour... ? »

**Le plan de mobilité simplifié :
un nouvel outil pour les autorités organisatrices**

Le plan de mobilité simplifié : en bref !

- **Un document créé par la Loi d'orientation des mobilités**, inspiré pour partie des anciens plans de mobilité rurale
- **Un document destiné aux AOM** qui ne sont pas obligées d'élaborer un plan de mobilité, ainsi qu'aux syndicats de SCoT (sous réserve de l'accord des AOM du territoire)
- Un document visant à formaliser une **approche globale de la mobilité**, mais avec un **contenu à la carte**
- Un document **sans effet juridique ni caractère d'opposabilité**
- Une démarche avec **des exigences précises en matière de consultation des partenaires et du public**
- Des conseils méthodologiques → guide et fiche du Cerema

« LE PLAN DE MOBILITÉ SIMPLIFIÉ

détermine les principes régissant l'organisation des conditions de **mobilité des personnes** et du **transport de marchandises**,

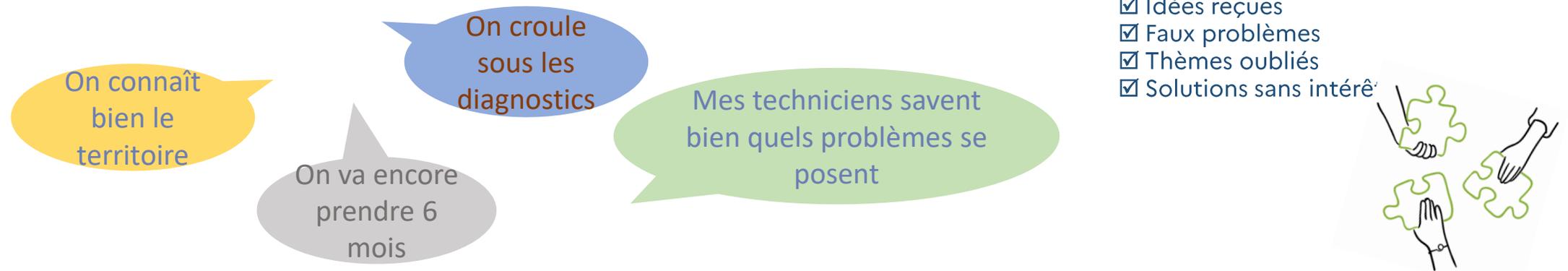
tant à l'intérieur du ressort territorial de l'autorité organisatrice **qu'en lien avec les collectivités territoriales limitrophes**,

en tenant compte de la **diversité des composantes du territoire** ainsi que des besoins de la population, afin **d'améliorer la mise en œuvre du droit à la mobilité** »
(Code des transports)

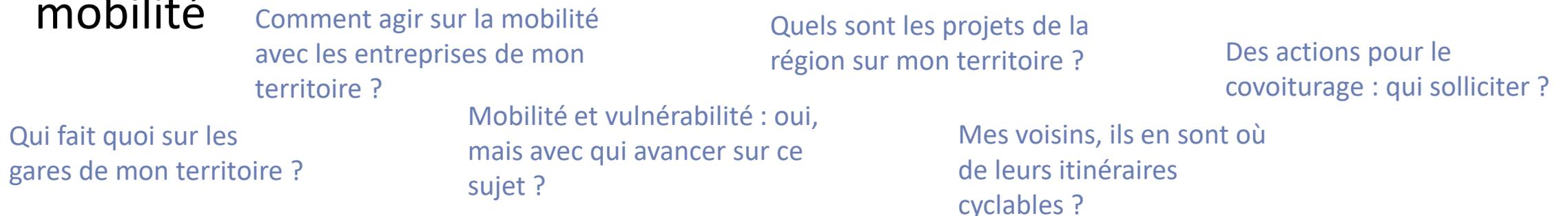
Article L.1214-36-1
du Code des transports

Quatre points d'attention dans la démarche d'élaboration

1) Le diagnostic : des limites, mais aussi des vertus essentielles

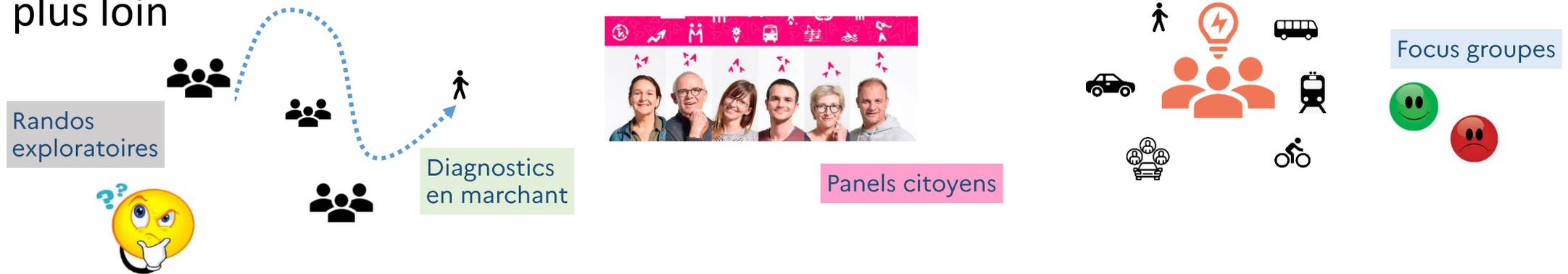


2) La dynamique partenariale : une exigence majeure des politiques de mobilité



Quatre points d'attention dans la démarche d'élaboration

3) La mobilisation citoyenne : un cadre juridique peu incitatif, mais un enjeu à aller plus loin



Axe A | Diffuser et ancrer l'attention portée aux mobilités alternatives

Action A1 | Créer un poste de conseiller en mobilité

Action A2 | Promouvoir les mobilités alternatives via une communication « multicanale »

Axe B | Faciliter et amplifier les mobilités alternatives

Action B1 | Optimiser la desserte des transports collectifs régionaux

Action B3 | Faciliter les modes de déplacements doux

Action B2 | Développer les transports collectifs locaux

Action B4 | Favoriser les usages « vertueux » de l'automobile

Axe C | Lever les freins aux déplacements des publics rencontrant des problèmes de mobilité

Action C1 | Instaurer un groupe de réflexion multipartenarial dédié à la mobilité « inclusive »

Action C2 | Valoriser et soutenir les dispositifs d'aide à la mobilité existants

Axe D | Aménager le territoire au service des mobilités alternatives

Action D1 | Améliorer la prise en compte de la mobilité dans les documents de planification

Action D2 | Permettre la « non mobilité » via la mise en place de services dédiés

Un PdMS en cours d'élaboration : la Côtière à Montluel (Ain)

- Un territoire dynamique, sous l'influence de la métropole lyonnaise

Chiffres clés :

- 25 000 habitants
- 12 000 actifs
- 10 000 emplois
- 77 % de part modale voiture pour les déplacements domicile-travail

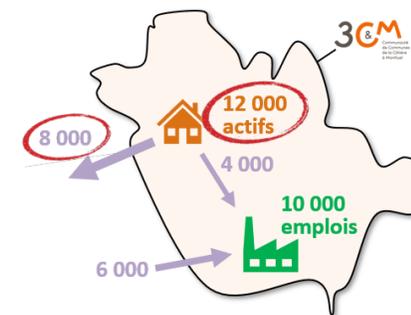
Territoire attractif

Autoroute A42, voie
ferrée

Forte dépendance
à l'automobile

Territoire contrasté
(secteurs urbains/ruraux)

Une population aux besoins
de mobilité diversifiés

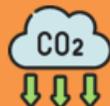


- La compétence AOM, et le souhait d'engager un plan de mobilité simplifié (lauréat TENMOD 2021)

Le PdMS vise à définir la **stratégie** et un **plan d'action** pour :



Améliorer la mobilité des
habitants et salariés de
son territoire



Contribuer à la réduction
des émissions de gaz à
effet de serre



Une démarche concertée

- Entretiens avec les partenaires du territoire
- Enquête en ligne et micro-trottoirs auprès des habitants et salariés
- Plusieurs ateliers de concertation : entreprises, établissements scolaires, associations...
- Ateliers avec les partenaires de la mobilité

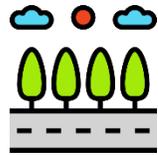


Les grandes orientations

Quatre orientations issues du travail de diagnostic et des ateliers de concertation :

1

Aménager l'espace public et partager la voirie pour faciliter les déplacements de tous



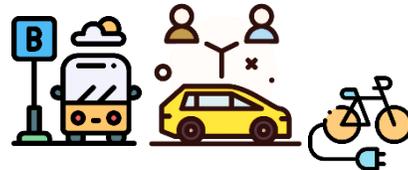
Aménagements cyclables

RD1084
IRVE
Parkings de covoiturage

Marche à pied
Pôles gares

2

Créer un bouquet d'offres et de services de mobilité active, partagée et inclusive

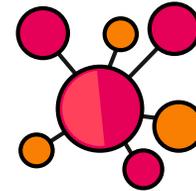


Solutions de transport 3CM

Location de vélos
Services de covoiturage
Outils numériques

3

Faire émerger une politique de mobilité en connexion avec les territoires limitrophes



Grands itinéraires cyclables

Cars Région
TER
Intermodalité

4

Accompagner les changements de comportements vers une mobilité plus durable



Communication
Pédibus
Plans de mobilité entreprises
Télétravail

Culture mobilité
Solidarité

Ressources

- Guide PdMS : <https://www.cerema.fr/fr/actualites/plan-mobilite-simplifie-guide-pratique-collectivites>
- Fiche PdMS : <https://www.cerema.fr/fr/actualites/plan-mobilite-simplifie-note-synthese-du-cerema>
- Webinaire Cerema du 21 septembre 2021 (replay) : <https://www.cerema.fr/fr/actualites/plan-mobilite-simplifie-pdms-retour-rendez-vous-mobilites>
- Fiches décryptage Loi d'orientation des mobilités (gouvernance et planification) : <https://www.cerema.fr/fr/actualites/loi-orientation-mobilites-organisation-planification>
- CAPAMOB, une plateforme web d'aide au diagnostic des mobilités : <https://capamob.cerema.fr/>

